

COMMUNICATION COMMUNALE

18 juin 2025

Passage d'une balayeuse le :

Mardi 8 et
Mercredi 9 juillet 2025

Il sera :

- interdit de stationner, le long des trottoirs, à tous les véhicules, même sur les emplacements délimités ;



- demandé d'enlever tout objet pouvant gêner le passage de la balayeuse le long des trottoirs.

Le parking de l'Eglise et de la salle polyvalente reste accessible.

Nous comptons sur vous.